

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception en préfecture
050-200098713-20240829-DEL29082024-083-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2024

DATE DE CONVOCATION

21 AOUT 2024

L'an deux mil-vingt-quatre, le 29 août à 19 h 30, Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame REGNAULT Sabrina, maire.

Etaient présents : Madame REGNAULT Sabrina, Monsieur Jean-Benoît RAULT, Monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Monsieur Jean-Louis FERRE, Madame Lynda LEVERD, Messieurs Denis MARTIN, Arnaud MAHE, Madame Micheline CAVé, Bernard GERARD, Mme Béatrice HEUVELINE, Claire TANGY, Mathias LEFRANC, Mesdames Elisabeth GREGOIRE, Catherine de la HOUGUE, Pascale DUVAL, M. Joël FRANCOIS, Xavier de WOILLEMONT, Serge JARDIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s): M. Didier LEGRAND qui donne procuration à M. Jean-Pierre LEVAVASSEUR.
M. Fabien GESLOT qui donne procuration à Mme Elisabeth GREGOIRE.
M. Sophie LEFRANC qui donne procuration à M. Mathias LEFRANC.
Mme Claudine BONHOMME qui donne procuration à Mme Sabrina REGNAULT
M. Pascal LEMAITRE, Mme Lydie LEBLOND.

Absent(s) : M. Fabien QUESNEL, Mme Françoise LENOIR, M. Emmanuel LECONTE.

Monsieur Arnaud MAHé a été élu(e) secrétaire, conformément à l'article L. L2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 18

Procurations : 04

Votants : 22

DEL29082024/083.

**CONVENTION DE GESTION POUR L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE
COMMUNAUTAIRE ET DES CHEMINS DE RANDONNEES.**

Le conseil municipal avait émis un avis favorable à la reprise des voies d'intérêt communautaire dans le pacte de gouvernance de la communauté Coutances mer et bocage en date du 16 juin 2021.

Suite à la commission travaux, réunie le 01 juillet dernier, le conseil municipal doit se prononcer sur la gestion des équipements et services suivants :

- Eparage des VIC.
- Eparage au gros tracteur des chemins de randonnée.
- Eparage au vigneron des chemins de randonnée.
- Eparage manuel des chemins de randonnée.

Les fréquences d'intervention sont les suivantes :

- Eparage voiries communautaires : 2 fois par an.
- Eparage chemins de randonnées : 1 fois par an.

sachant que les communes peuvent choisir d'augmenter, à leurs frais, les fréquences d'intervention.

Le conseil municipal, délibère et à l'unanimité des votants

Accusé de réception en préfecture
050-200098713-20240829-DEL29082024-083-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2024

- Choisit de conserver les éparages des voiries d'intérêt communautaire et des chemins de randonnée au gros tracteur.

- Transmettra à la communauté de communes avant le 31 octobre de chaque année une facture détaillée correspondant aux travaux délégués dont elle se sera acquittée.

Ainsi fait et délibéré en séance

Le jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Maire

Sabrina REGNAULT



Le secrétaire de séance,

Arnaud MAHÉ